

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 16 décembre 2024

**Délibération n° 2024-129
Séance du 10 décembre 2024**

Cession à GRT GAZ du poste de
livraison de gaz naturel de Seine-Aval

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3211-2 et R. 5421-5,

Vu le rapport de présentation en date du 28 novembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention de cession à GRT GAZ du poste de livraison de gaz naturel de Seine-Aval,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la convention de cession du poste de livraison de gaz avec GRT GAZ pour un montant de 1 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.

Le Président

François Marie DIDIER

